



Alsace-Moselle : étendre l'enseignement religieux à l'école n'est pas la priorité

Le CNAL (Comité national d'action laïque) vient d'apprendre par la presse que le préfet d'Alsace travaille à l'extension de l'enseignement religieux à l'islam dès la rentrée 2015, alors même que l'Observatoire de la laïcité propose que cet enseignement devienne optionnel.

En mettant en place une commission spéciale avec le CRCM (Conseil régional du culte musulman), alors même que l'Observatoire de la laïcité rendait son avis, le préfet est allé vite en besogne.

L'islam, en effet, ne fait pas partie des quatre cultes reconnus. L'Observatoire, comme le Conseil constitutionnel, considèrent d'ailleurs qu'il n'est pas possible que le régime local des cultes et le statut scolaire soient étendus à d'autres bénéficiaires.

Par ailleurs, la même démarche semble avoir été entreprise en Moselle.

Pour le CNAL, c'est un bien mauvais signe que donne l'Etat à ceux qui se battent pour que les élèves des départements concordataires accèdent enfin au même enseignement que les autres élèves de France.

Nous demandons donc au Premier ministre de mettre en œuvre très rapidement la préconisation de l'Observatoire de la laïcité visant à placer l'enseignement religieux en dehors des 24 heures obligatoires en élémentaire.

Et ainsi d'étendre la laïcité scolaire à l'ensemble du territoire, au lieu d'envisager de développer l'enseignement religieux, quelle que soit la religion concernée.

Paris, le 19 juin 2015

Celine RIGO

Secrétaire générale du CNAL

06 29 37 17 83